



*Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes

12^{ème} Conférence des États parties

Genève, 24-28 août 2026

Point 12 de l'ordre du jour : questions relatives au Secrétariat

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Secrétariat et le Comité de gestion pour leurs rapports ainsi que pour le travail accompli au cours du cycle écoulé afin d'assurer le bon fonctionnement du Traité et de mettre en œuvre les décisions de la CEP11.

La Suisse soutient la poursuite de l'examen d'éventuelles directives relatives aux consultations informelles. Celles-ci peuvent utilement compléter les réunions ordinaires, mais leurs modalités devraient rester proportionnées à leur objectif, s'appuyer sur les structures existantes et éviter de créer de nouvelles charges.

Concernant le projet de Code de conduite, la Suisse partage pleinement l'objectif de garantir un environnement sûr, professionnel et respectueux. Nous saluons les garanties prévues pour le signalement et le traitement des cas de mauvaise conduite, notamment la confidentialité, les garanties de procédure, la protection contre les représailles et le caractère proportionné des mesures.

La Suisse accueille favorablement la précision selon laquelle le Code complète le Règlement intérieur du TCA sans le remplacer. Cette distinction devra demeurer parfaitement claire dans sa mise en œuvre. Le Code doit permettre de prévenir et de traiter les comportements dirigés contre des personnes, tels que le harcèlement, la discrimination ou l'intimidation. Il ne devrait en revanche pas pouvoir être invoqué pour apprécier le fond d'une position politique ou juridique exprimée conformément au Règlement intérieur.

Dans les réunions formelles, la conduite des débats et toute limitation du droit de parole doivent continuer de relever du seul Règlement intérieur, en particulier de la règle 20, et de l'autorité qu'elles confèrent à la Présidence. Les principes généraux relatifs au caractère constructif et respectueux des discussions ne sauraient, à eux seuls, fonder une restriction de la prise de parole. Les orientations complémentaires devraient refléter sans ambiguïté cette répartition. Sur la base de cette compréhension, la Suisse soutient l'adoption du Code et accueille favorablement son réexamen après deux ans.

Enfin, la Suisse soutient le projet de budget pour l'exercice 2027. Celui-ci doit permettre au Secrétariat d'exercer pleinement les fonctions qui lui sont confiées et d'assurer la continuité du programme de travail, dans le respect des principes de discipline budgétaire, d'efficacité et de transparence.

De manière générale, la Suisse soutient les recommandations soumises à la Conférence.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Je vous remercie de votre attention.